

Etats financiers annuels de SICAV

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 avril 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M.Borhen CHEBBI.

BILAN

Arrêté au 31/12/2022 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2022	31/12/2021
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	943 873,083	1 015 703,824
	a- Actions et droits rattachés		943 873,083	1 015 703,824
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
	c- Titres OPCVM		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	308 431,715	268 656,175
	a- Placements monétaires		0,000	0,000
	b- Disponibilités		308 431,715	268 656,175
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		1 252 304,798	1 284 359 ,999
	<u>PASSIF</u>		<u>33 716,899</u>	<u>37 191.092</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	7 714,780	10 926,439
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	26 002,119	26 264,653
	<u>ACTIF NET</u>		<u>1 218 587,899</u>	<u>1 247 168,907</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	1 201 509,637	1 238 707,757
CP 2	<u>Sommes capitalisables</u>	3.6	<u>17 078,262</u>	<u>8 461.150</u>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice		17 078,262	8 461,150
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 252 304,798	1 284 359,999

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01/10/2022 au 31/12/2022 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.22 au 31.12.22	Période du 01.01.21 au 31.12.21
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>61 988,111</u>	<u>52 759,950</u>
Dividendes		61 988,111	52 759,950
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>61 988,111</u>	<u>52 759,950</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-17 508,500</u>	<u>-17 877,535</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>44 479,611</u>	<u>34 882,415</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.8	-27 170,357	-26 724,504
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>17 309,254</u>	<u>8 157,911</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-230,992	303,239
<u>Sommes capitalisables de l'exercice</u>		<u>17 078,262</u>	<u>8 461,150</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		230,992	-303,239
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		3 352,536	53 901,020
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		13 273,883	-29 608,190
<u>Frais de négociation de titres</u>		-3 237,462	-745,478
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>30 698,211</u>	<u>31 705,263</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2021 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.12.22	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>30 698,211</u>	<u>31 705,263</u>
a- Résultat d'exploitation	17 309,254	8 157,911
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	3 352,536	53 901,020
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	13 273,883	-29 608,190
d- Frais de négociation de titre	-3 237,462	-745,478
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-59 279,219</u>	<u>-61 060,479</u>
a- Souscriptions	0,000	0,000
- Capital	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	0,000	0,000
b- Rachats	59 279,219	61 060,479
- Capital	66 700,000	68 800,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000
-Régularisation des sommes capitalisables	-7 420,781	-7 739,521
VARIATION DE L'ACTIF NET	-28 581,008	-29 355,216
AN4-Actif Net		
<u>a- En début de l'exercice</u>	1 247 168,907	1 276 524,123
<u>b- En fin de l'exercice</u>	1 218 587,899	1 247 168,907
AN5-Nombre d'actions		
<u>a- En début de l'exercice</u>	14 203	14 891
<u>b- En fin de l'exercice</u>	13 536	14 203
VALEUR LIQUIDATIVE	90,025	87,810
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	2,53%	2,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2022

Présentation de la société :

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a été créée en 2000, sous forme de SICAV mixte de type distribution puis devenue SICAV Actions de type capitalisation depuis le 2 janvier 2019.

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêt.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2022 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Code ISIN	Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2022	% l'Actif
Actions	Actions		1 019 345,961	943 873,083	75,37%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	2 515	118 042,448	92 987,095	7,43%
TN0007550015	CITY CARS	8 768	98 266,600	93 817,600	7,49%
TN0007670011	DELICE	8 000	120 840,000	102 840,000	8,21%
TN0007570013	EURO CYCLE	4 483	136 748,560	113 953,377	9,10%
TN0007530017	OTH	13 758	153 365,495	95 356,698	7,61%
TN0007740012	SAMI	23 315	69 136,100	65 655,040	5,24%
TN0001100254	SFBT	8 500	105 030,685	114 444,000	9,14%
TN0006560015	SOTUVER	7 747	18 903,672	67 391,153	5,38%
TNF8FC5GRVG9	SOTUVER NG J01012023	1 648	12 417,680	12 903,840	1,03%
TN0007440019	TELNET	11 388	87 170,733	87 061,260	6,95%
TN0007270010	TPR	19 950	82 879,138	81 435,900	6,50%
TN0007720014	UNIMED	2 251	16 544,850	16 027,120	1,28%
Total			1 019 345,961	943 873,083	75,37%

Les entrées en portefeuille titres durant l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Actions et droits	507 437,000
TOTAL	507 437,000

Les sorties du portefeuille titres du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de Cession	Plus ou moins-values
Actions et droits	582 620,277	595 894,160	13 273,883
TOTAL	582 620,277	595 894,160	13 273,883

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.22 au 31.12.22	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Revenus des Actions	61 988,111	52 759,950
TOTAL	61 988,111	52 759,950

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à 308 431,715 DT et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	% de l'Actif
Placements monétaires	0,000	0,000	0,00%
Disponibilités	308 431,715	268 656,175	24,63%
Total	308 431,715	268 656,175	24,63%

3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2022	31/12/2021
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>7 714,780</u>	<u>10 926,439</u>
	Frais de gestionnaire	1 275,815	1 280,210
	Frais de dépositaire	644,929	966,688
	Frais de distributeurs	5 794,036	8 679,541

3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/12/2022	31/12/2021
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>26 002,119</u>	<u>26 264,653</u>
	Etat, retenue à la source	603,505	0,000
	Redevance CMF	104,082	105,343
	Charges à payer sur l'exercice	25 294,532	26 159,310

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2021</u>	
* Montant en nominal	1 420 300
* Nombre de titres	14 203
* Nombre d'actionnaires	56
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	66 700
* Nombre de titres rachetés	667
<u>Capital au 31/12/2022</u>	
* Montant en nominal	1 353 600
* Nombre de titres	13 536
* Nombre d'actionnaires	42

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 s'élève à - **28 581,008 dinars**.

Le nombre de titres d'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/12/2022 est de **13 536** contre **14 203** au 31/12/2021.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de l'exercice au 31/12/2021</u>	<u>1 238 707,757</u>	<u>1 238 707,757</u>
<u>Souscriptions de l'exercice</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Rachats de de l'exercice</u>	<u>-66 700,000</u>	<u>-66 700,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>29 501,880</u>	<u>46 580,142</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	3 352,536	3 352,536
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	13 273,883	13 273,883
- Frais de négociation de titres	-3 237,462	-3 237,462
- Régularisation des sommes capitalisables	8 049,124	8 049,124
- Résultat de l'exercice antérieur	8 461,150	8 461,150
- Régularisation du résultat de l'exercice antérieur	-397,351	-397,351
- Sommes capitalisables		17 078,262
<u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2022</u>	<u>1 201 509,637</u>	<u>1 218 587,899</u>

3.6 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/12/2022 s'élèvent à **17 078,262** DT contre **8 461,150** DT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Résultat d'exploitation	17 309,254	8 157,911
Régularisation du résultat d'exploitation	-230,992	303,239
<u>Total</u>	<u>17 078,262</u>	<u>8 461,150</u>

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.01.22 au 31.12.22	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>17 508,500</u>	<u>17 877,535</u>
Rémunération du gestionnaire	5 002,436	5 107,870
Rémunération du dépositaire	1 250,623	1 276,982
Rémunération des distributeurs	11 255,441	11 492,683

3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique

Libelle	Période du 01.01.22 au 31.12.22	Période du 01.01.21 au 31.12.21
CH 2 Autres charges	<u>27 170,357</u>	<u>26 724,504</u>
Redevance CMF	1 250,623	1 276,982
Services bancaires et assimilés	1 475,319	1 255,687
Abonnement des charges budgétisées	24 444,415	24 191,835

L'abonnement des charges budgétisées ce détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.12.22	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Abonnement des charges budgétisées	<u>24 444,415</u>	<u>24 191,835</u>
Taxes	352,584	1 834,097
Frais bancaires	118,378	104,081
Publication BO CMF	1 304,800	1 304,800
Honoraires CAC	6 781,200	6 781,200
Frais AGO et publications	3 506,941	3 786,928
Jetons de Présence	10 000,000	8 000,000
Alpha mena	2 380,600	2 380,600
Autres (*)	-0,088	0,129

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,

* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS

Données par action	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements	4,579	3,715	0,853	3,926	2,494
Charges de gestion des placements	- 1,293	- 1,259	- 1,221	- 1,604	- 1,358
Revenu net des placements	3,286	2,456	- 0,368	2,322	1,136
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	- 2,007	- 1,882	- 2,211	- 2,004	- 1,196
Résultat d'exploitation	1,279	0,574	- 2,579	0,318	- 0,059
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,017	0,021	0,095	0,056	- 0,053
Somme distribuables de l'exercice	1,262	0,596	- 2,484	0,374	- 0,112
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	0,248	3,795	0,253	- 11,566	- 2,089
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	0,981	- 2,085	- 6,303	- 2,057	9,020
Frais de négociation de titres	-0,239	- 0,052	-0,076	- 0,125	- 0,356
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	0,989	1,658	-6,126	-13,748	6,574
Résultat net de l'exercice	2,268	2,232	- 8,705	- 13,430	6,515
Droits d'entrées et droits de sorties	-	-	-	-	-
Résultats non capitalisable de l'exercice	0,989	1,658	- 6,126	- 13,748	6,574
Régularisation du résultat non capitalisable	-0,036	- 1,168	0,657	3,562	1,010
Sommes non capitalisables de l'exercice	0,953	1,490	- 5,469	- 10,186	7,584
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	90,025	87,810	85,724	93,677	103,489
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placements /actif net moyen	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%
Autres charges/actif net moyen	2,17%	2,09%	2,54%	1,75%	1,23%
Résultats capitalisables de l'exercice /actif net moyen	1,38%	0,64%	-2,96%	0,28%	-0,06%
Actif net moyen	1 250 551,753	1 276 910,465	1 298 181,731	1 888 739,839	2 485 436,744
Nombre d'actions au 31/12	13 536	14 203	14 891	16 481	25 627

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de **1 252 305** dinars et un résultat net de l'exercice de **30 698** dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ L'emploi en valeurs mobilières représentent 81.32% de l'actif au 31 Mars 2022. Cette proportion est supérieure au seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 22,13% de l'actif au 30 Juin 2022. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,53% de l'actif au 30 Septembre 2022. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 24.63% de l'actif au 31 décembre 2022. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est

raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la

conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 14 mars 2023

Le Commissaire Aux Comptes :
ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2022.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2022, les commissions s'élèvent à 1 250,623 dinars.

- UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI Bourse une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI Bourse une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,

* l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,

* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI Bourse prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI Bourse : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.
Ces commissions s'élèvent au 31/12/2022 à 5 002,436 dinars.

- UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI Bourse des conventions de distribution aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI Bourse la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.
En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.
Au titre de l'exercice 2022, ces commissions s'élèvent à 11 255,441 dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 10 000 dinars.
Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 14 mars 2023
Le Commissaire Aux Comptes :
ECC MAZARS
Borhen CHEBBI